

Le : 27 AVR. 2023

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAOIE  
\*\*\*

REPUBLIQUE FRANCAISE

Publié 27 AVR. 2023

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS  
\*\*\*

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

**OBJET :**

**Séance du : 25 avril 2023**

**Convention de  
partenariat 2023-  
2025 avec La Bâtie-  
Festival de Genève et  
subvention 2023**

**Convocation du : 18 avril 2023**

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18**

**Président de séance : Gabriel DOUBLET**

**Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN**

**N° BC\_2023\_0032**

**Membres présents :**

Laurent GILET, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Jean-Paul BOSLAND, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Alain LETESSIER

**Excusés :**

Guillaume MATHELIER, Christian DUPESSEY, Anny MARTIN

\*\*\*

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-3 de son annexe,

La Bâtie-Festival de Genève collabore avec Château Rouge depuis le début des années 1990. En 2018, la direction du festival a souhaité développer l'évènement sur le territoire du Grand Genève et travailler sur un programme transfrontalier.

Il s'agissait donc de poursuivre l'action artistique du Festival avec des propositions qui s'adaptent à des lieux culturels existants ou qui s'installent dans des espaces dont la fonction peut être détournée.

Depuis l'automne 2019, la Bâtie-Festival renforce son partenariat avec Annemasse Agglo en investissant les communes de l'agglomération pour présenter des spectacles durant le festival de la Bâtie en août et septembre de chaque année.

Forts de ces expériences réussies, dans le cadre de sa politique culturelle et en lien avec le projet de l'association, Annemasse Agglo et la Bâtie-Festival souhaitent aujourd'hui formaliser un partenariat en signant une convention d'objectifs triennale.

Pour les années 2023 à 2025, la présente convention a donc pour objectifs de :

\* Déterminer les modalités de ce partenariat

A chaque édition, la Bâtie Festival structure un projet avec 3 à 5 communes d'Annemasse Agglomération, en plus du spectacle grand format se déroulant à Château Rouge. L'objectif est de proposer une programmation artistique d'un côté et, de l'autre, pour imaginer que sur les trois années un bon nombre de communes de l'agglo soient en capacité d'accueillir un spectacle.

Le soutien d'Annemasse Agglo concerne l'organisation et la mise en place des projets, la participation à la prise en charge financière d'un chargé de production et de communication, voire un soutien à la mobilité.

Chaque commune accueillant un spectacle finance directement auprès de la Bâtie Festival un apport équitable et proportionnel calculé en fonction du format de l'évènement, représentant environ 25% du coût total du projet.

\* Clarifier l'organisation de la programmation du Festival sur le territoire de l'agglomération

Les projets sont proposés aux communes par la Bâtie-Festival dans l'objectif de correspondre à la ligne artistique de la manifestation. Les communes ne peuvent donc pas choisir un type d'évènement en particulier (danse, théâtre, chant, concert etc).

Certains spectacles peuvent faire l'objet d'une tournée sur le territoire du Grand Genève, dans le but de favoriser la circulation des œuvres et des artistes. Il ne s'agira donc pas forcément de représentation unique.

Pour mémoire, rappel des dernières subventions annuelles versées :

2019	2020	2021	2022
10 000 €	7 000 €	7 000 €	10 000 €

Il est donc proposé la signature d'une convention de partenariat triennale entre Annemasse Agglo et la Bâtie-Festival de Genève pour les années 2023 à 2025, et de maintenir le montant de la subvention 2023 à 10 000 €.

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :  
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la convention à intervenir entre Annemasse Agglo et la Bâtie Festival de Genève pour les années 2023 à 2025,

D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ladite convention,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 10 000 € au profit du Festival de la Bâtie pour l'édition 2023,

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget principal 2023, gestionnaire CLT, antenne OAC2, destination 6574.

**Le Secrétaire de séance**

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE  
Date : 26/04/2023  
Qualité : Agglo - DGS

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*